



**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES QUÉBÉCOIS
DE LUTTE AU DÉCROCHAGE**

Les organismes de lutte au décrochage

**DES ACTEURS CLÉS
DANS LA RELANCE POST-PANDÉMIE**

**AVIS DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES DE LUTTE AU DÉCROCHAGE (ROCLD)**

Déposé au ministre des Finances du Québec
Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022

12 février 2021

LE ROCLD

Fondé en 1996, le Regroupement des organismes communautaires québécois de lutte au décrochage (ROCLD) compte 59 organismes communautaires autonomes répartis dans quatorze régions du Québec. Ces organismes accompagnent et soutiennent plus de 8 000 jeunes en difficulté chaque année. Le ROCLD a pour mission de favoriser la concertation et les échanges entre les organismes communautaires qui travaillent à la problématique du décrochage scolaire, d'assurer leur représentation en tant qu'interlocuteur privilégié auprès des diverses instances publiques et communautaires, de les soutenir dans la consolidation et le développement de leurs activités.

Le ROCLD est membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) et participe à la campagne Engagez-vous pour le communautaire.

NOS RECOMMANDATIONS

À un moment où les communautés n'ont jamais eu autant besoin des organismes communautaires et où le ministre du Travail, le de l'Emploi et de la Solidarité sociale est sur le point de dévoiler son plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), le budget 2021 est rendez-vous à ne pas manquer entre les organismes communautaires et le gouvernement. Il s'agit d'une occasion unique, pour le gouvernement, de mettre en place des mesures structurantes pour améliorer, à long terme, la situation des organismes et pour renforcer leur capacité d'agir à un moment où ils sont des acteurs clés pour la reconstruction du filet social dans le cadre de la post-pandémie.

Dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches, nous recommandons que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome et la justice sociale.

Plus précisément, à l'instar du RQ-ACA et de ses membres, le Regroupement des organismes de lutte au décrochage (ROCLD) recommandent au gouvernement de :

1. Investir 460 millions \$ supplémentaire dans le financement à la mission globale des organismes d'ACA et ce, afin de favoriser le respect de leur autonomie et de renforcer leur capacité d'agir.
2. Indexer annuellement les subventions à la mission globale de tous les organismes d'ACA selon la hausse des coûts de fonctionnement.
3. Investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux afin de réduire les inégalités socioéconomiques et d'améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité.
4. D'ajouter des sommes supplémentaires afin de tenir compte des besoins supplémentaires provoqués par le COVID-19
5. De donner à tous les ministères et organismes gouvernementaux les moyens financiers pour concrétiser les engagements du prochain plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) dont la sortie est prévue pour le printemps 2021.

Ces recommandations vont dans le sens de la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), qui réunit les 4000 organismes de tous les secteurs de l'action communautaire autonome du Québec.

LE PAGAC – UN RENDEZ-VOUS HISTORIQUE À NE PAS MANQUER!

Pour assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien financier de l'action communautaire, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a amorcé, en mai 2019, des consultations en vue de l'élaboration d'un nouveau plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire. Plus d'une [centaine de mémoires](#) ont été déposés afin de mettre en lumière les besoins des organismes.

Le ROCLD a d'ailleurs déposé un [mémoire](#) dans le cadre de ces consultations, exprimant les besoins, les préoccupations et les revendications du secteur de la lutte au décrochage.

Ce plan d'action, dont la sortie est prévue pour le printemps 2021, est très attendu par les organismes communautaires qui vivent, depuis plusieurs années, dans des situations de sous-financement insoutenables.

C'est pourquoi le ROCLD compte sur le ministre des Finances pour donner les moyens au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de réellement faire une différence afin de renforcer la capacité d'agir de l'ensemble des organismes communautaires, en particulier pour les aider à faire face aux défis liés à la pandémie.

LE COMMUNAUTAIRE : UN MAILLON ESSENTIEL DU FILET SOCIAL

Le mouvement de l'action communautaire autonome compte plus de 4 000 organismes répartis dans toutes les régions. Il contribue à maintenir 60 000 salarié·e·s, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Il est soutenu par 425 000 bénévoles qui lui offrent temps et engagement au quotidien. Il est fréquenté par plus d'un million de personnes vivant diverses formes de difficultés.

Les organismes de lutte au décrochage (OCLD) membres du ROCLD sont des organismes qui ont une mission ou un volet structuré de lutte au décrochage scolaire et qui interviennent directement auprès des jeunes âgés principalement de 4 à 24 ans et auprès des parents.

Les OCLD ont une approche globale et personnalisée qui s'appuie sur les forces des jeunes et offrent une réponse adaptée à leur rythme d'apprentissage, leurs besoins et leurs objectifs. Les OCLD proposent des activités d'accompagnement aux apprentissages scolaires et de motivation, d'apprentissage par projet ainsi que des programmes d'alternative scolaire et de mise en action qui permettent aux jeunes de vivre des expériences valorisantes et enrichissantes. Les jeunes qui fréquentent les OCLD développent des liens de confiance avec des adultes qui croient en eux;

identifient des objectifs réalistes et travaillent à les atteindre ; développent des stratégies d'apprentissage ; augmentent leur estime de soi, leur sentiment de compétence et leur confiance en soi ; leur motivation face à leur cheminement scolaire ou dans un projet tel que le retour en formation ou l'évolution vers l'autonomie.

Ils travaillent également auprès des familles depuis la prévention du décrochage jusqu'au raccrochage des jeunes, et ce, par l'accompagnement des parents dans leur rôle de premiers éducateurs.

Les organismes de lutte au décrochage font partie intégrante du filet social québécois au même titre que les services publics et les programmes sociaux.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : DES ACTEURS CLÉS DE LA PANDÉMIE

Le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA) a dévoilé, en octobre dernier, les résultats d'un sondage exclusif auprès de la population québécoise portant sur le rôle des organismes communautaires durant la pandémie. Le sondage, réalisé par la firme L'Observateur, révèle que les Québécois-es ont une haute opinion de la place des organismes communautaires dans l'espace public. Il est vrai qu'au cours des derniers mois, les organismes ont joué un rôle essentiel durant la pandémie, ne cessant de rivaliser de créativité et de résilience pour continuer d'être présents auprès des populations qu'ils desservent.

- 71,8% de la population croient qu'ils sont des acteurs clés durant la pandémie pour rejoindre les communautés les plus affectées.
- Selon 66,9% de la population, le rôle majeur des organismes communautaires en temps de pandémie est d'aider les gens à combler leurs besoins de base urgents.
- Trois autres rôles ressortent :
 - o aider les gens à comprendre et à respecter les consignes de santé publique (57,9%) ;
 - o soutenir les personnes vivant une situation de vulnérabilité (56,6%) ;
 - o offrir aux gens un espace d'appartenance pour briser l'isolement et pour la création de réseaux d'entraide (54,2%).

Avec la pandémie, les organismes communautaires ont subi une pression supplémentaire importante alors qu'ils devaient combler les manques pour garantir un filet social aux personnes les plus vulnérables – et cette pression engendre des besoins supplémentaires pour tous les organismes.

- D'ailleurs, 80,9% des personnes sondées pensent que les organismes communautaires devraient recevoir un soutien financier de base adéquat pour leurs activités et leur soutien à la population.

Depuis le début de la pandémie, les groupes en lutte au décrochage sont demeurés actifs sur le terrain, n'ont cessé de s'adapter aux contraintes sanitaires et ont maintenu leurs liens avec les jeunes et les familles en situation de vulnérabilité. Parmi les activités réalisées au quotidien, on retrouve des ateliers et de l'accompagnement en soutien scolaire dans les organismes, les écoles, les cours d'école ou en ligne, la livraison à domicile d'aide alimentaire, de livres ou de matériel éducatif, la tenue de camp d'été éducatif ou encore la médiation avec les jeunes et les parents pour la résolution de conflits intrafamiliaux.

LE CARACTÈRE ESSENTIEL DU FINANCEMENT À LA MISSION

Si les organismes d'ACA sont en mesure de jouer un rôle clé pendant la pandémie, c'est grâce à leur autonomie face aux orientations gouvernementales qui leur permet d'avoir une grande capacité de résilience et d'adaptation. Cette autonomie est directement liée au type de financement, à la mission globale, qui leur permet d'avoir le plein contrôle sur les décisions, orientations et actions de leur organisme et leur donne le pouvoir d'agir rapidement et efficacement afin de répondre aux besoins des populations qu'ils rejoignent.

Le caractère essentiel du financement à la mission devient d'autant plus important dans le contexte actuel de crise où le communautaire doit faire face à une recrudescence des besoins et que la tendance semble se maintenir à moyen et à long terme. Cette crise sans pareil a plongé des dizaines de milliers de personnes dans des situations précaires. C'est pourquoi, il nous apparaît crucial de renforcer, dès maintenant, la capacité d'agir des organismes communautaires qui sont en première ligne pour soutenir les populations vivant diverses formes de difficultés.

UN MANQUE À GAGNER TOTAL ESTIMÉ À 460M\$

Depuis la mise en œuvre de la [Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire](#) entre 2001 et 2006, jusqu'à tout récemment en 2017, aucun investissement sérieux n'a été fait pour le financement de base des organismes communautaires. Pendant cette période, les demandes d'aide et de soutien ont explosé en raison de la réduction des investissements dans les services publics et les programmes sociaux, en particulier pendant la période d'austérité de 2015 à 2018, plongeant ainsi le communautaire dans une situation de sous-financement perpétuel. Le manque à gagner pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome est estimé à 460 millions\$.

Pour le secteur lutte au décrochage le montant est estimé à 3,5 millions \$.

De 2009 à 2016 le budget du PACTE correspondait à un peu plus de 18 M\$. En 2016-2017 une augmentation de 9 M\$ a porté le total du financement des quelques 200 groupes à 27 M\$. Plus spécifiquement, le budget total alloué pour le secteur de la lutte au décrochage est passé d'un peu plus de 2,6 M\$ à 4,6 M\$.

Alors que pendant plus d'une décennie (2003 à 2016) la médiane du financement à la mission des groupes de lutte au décrochage des jeunes se situait autour de 50 000\$, le rehaussement a permis à tous les groupes d'être augmenté à un minimum de soutien financier établit à 100 00\$ annuellement. De plus, un peu plus de 500 000\$ de ce rehaussement est allé pour l'accréditation de groupes communautaire du secteur de la lutte au décrochage qui n'avaient aucun soutien financier.

La répartition du rehaussement du financement à la mission a ainsi été faite sur une base de solidarité en fonction des groupes dont le soutien financier à la mission était le plus précaire, voire inexistant. En effet, plusieurs groupes (7 dans le secteur de lutte au décrochage), bien que reconnus admissibles depuis plusieurs années par le PACTE, n'avaient toujours pas accès à un financement à la mission.

La capacité financière des groupes du secteur de lutte au décrochage est extrêmement précaire puisqu'une grande proportion de leurs revenus provient du secteur privé. Les organismes de lutte au décrochage dépensent énormément de temps et d'énergie pour des activités de recherche de financement dans le secteur privé afin de répondre aux besoins des jeunes. Le financement de sources privées est majeur et tout aussi volatile et met en péril la stabilité des groupes du secteur de lutte au décrochage. **En ce contexte de pandémie, plusieurs fondations privées et publiques ont avisé que la disponibilité des fonds pour soutenir les groupes durant les prochaines années sera grandement limitée, et ce à partir de 2021-2022. Cette situation est extrêmement préoccupante pour le secteur de lutte au décrochage qui est dépendant. Nous estimons que plus de 85% des organismes qui aident et accompagnent des centaines de jeunes pourraient être tout simplement balayés par le contexte économique si le gouvernement n'augmente pas leur financement à la mission.**

Les enveloppes et les mesures se multiplient en éducation pour soutenir les jeunes. Il y a une fragmentation des sources de financement. Le financement par projet gagne en importance alors que les sommes qu'on y accorde sont le plus souvent minimales (entre 5 000 et 10 000\$). Puisqu'il s'agit de sommes non récurrentes qui s'accompagnent généralement d'une reddition de compte, ce type de financement est synonyme de surcharge de travail administratif et de précarité pour les organismes. L'argent du gouvernement arrive en soutien dans le milieu communautaire en passant par beaucoup d'intermédiaires: école, centres de service scolaires et Instances régionales de concertation pour la persévérance et la réussite scolaire (IRC), ce qui est coûteux et

questionnable si on reconnaît pleinement l'action des groupes communautaire. Ce sont autant de projets à écrire, de gestion d'entente et de contrats qui sont une solution erronée au manque à gagner du financement à la mission des organismes.

UNE INDEXATION INEXISTANTE OU INSUFFISANTE

L'absence ou l'insuffisance d'indexation du financement à la mission appauvrit les groupes davantage chaque année, puisqu'ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses (loyer, électricité, charges sociales comme employeur, etc.). C'est pourquoi l'indexation des subventions à la mission doit être accordée à tous les groupes et calculée en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement, estimée à 3,25% annuellement.

UN FILET SOCIAL À RECONSTRUIRE

La crise sanitaire actuelle rend visibles les conséquences du sous-financement des services publics et des programmes sociaux et amplifie les inégalités sociales. À l'instar de la Coalition Main rouge, nous demandons au gouvernement d'adopter certaines mesures fiscales ou de couper dans quelques dépenses, pour aller chercher un potentiel de 10 milliards \$ en revenus supplémentaires, chaque année. Cela permettrait de faire face aux prochaines crises et de réinvestir suffisamment pour le nécessaire renforcement du filet social québécois.

Voir les [solutions fiscales proposées par la Coalition Main rouge](#), disponibles en ligne.

LISTE DES MEMBRES DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE LUTTE AU DÉCROCHAGE

BAS-SAINT-LAURENT (3)

Étape Normandie - Projet Filet (Rivière-du-Loup)
Je raccroche (Rimouski)
Pro-Jeune-Est (Rimouski)

CAPITALE-NATIONALE (4)

Carrefour des enfants de Saint-Malo (Québec)
Centre Solidarité Jeunesse de Québec (Québec)
Entreprise de formation Dimensions (Québec)
Le Diplôme avant la médaille (Québec)

CHAUDIÈRE-APPALACHES (3)

Apprendre Autrement (Saint-Jean-Port-Joli)
L'ABC des Hauts Plateaux (Saint-Pamphile)
Mesures Alternatives Jeunesse Frontenac (Theford Mines)

ESTRIE (3)

Maison des Grands-Parents de Sherbrooke (Sherbrooke)
Maison Jeunes-Est (Sherbrooke)
SAFRIE (Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie)
(Sherbrooke)

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (1)

Enfantaisie Haute-Gaspésie (Sainte-Anne-des-Monts)

LANAUDIÈRE (2)

Le Gît'Enfants (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)
Réussite Éducative Montcalm (RÉM) (Sainte-Julienne)

LAURENTIDES (1)

Centre de prévention du décrochage scolaire Oméga (Sainte-Thérèse)

LAVAL (1)

Diapason-Jeunesse (Laval)

MAURICIE (1)

Autonomie Jeunesse (Trois-Rivières)

MONTÉRÉGIE (4)

Benado (Delson)

La Maison de jeunes Kekpart (Longueuil)

La Maison de Jonathan (Longueuil)

Macadam Sud (Longueuil)

MONTRÉAL (30)

Association pour la réussite éducative des jeunes d'origine haïtienne du Québec (AREJ) (Montréal)

Atelier 850 (Montréal)

Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est (Montréal)

Centre communautaire Bon Courage de Place Benoît (CCBC) (Montréal)

Centre communautaire Jeunesse unie de Parc-Extension (Montréal)

Centre communautaire Petite-Côte (Montréal)

Centre d'Aide à la Réussite et au Développement (CARD) (Montréal)

Centre de promotion communautaire Le Phare (Montréal)

Centre de ressources de la troisième avenue CRTA (Montréal)

Déclic (Montréal)

J'apprends avec mon enfant (JAME) (Montréal)

Je Passe Partout (Montréal)

Je Réussis (Montréal)

La Maison d'Aurore (Montréal)

La Maison des Familles de Mercier-Est (Montréal)

La Maison des parents de Bordeaux-Cartierville (Montréal)

La Relance Jeunes et Familles (Montréal)

L'Ancre des Jeunes (Montréal)

Les Scientifines (Montréal)

Les YMCA du Québec - Alternative suspension (Montréal)

Mener Autrement (Montréal)

Milieu éducatif La Source (Montréal)

Motivation-Jeunesse 16/18 (Montréal)

Perspectives Jeunesse (Montréal)

Projet Harmonie (Montréal)

Repaire Jeunesse Dawson - Dawson Boys & Girls Club (Montréal)

REVDEC (Montréal)

MONTRÉAL (SUITE)

Ruelle de l'avenir (Montréal)
Service d'aide communautaire Anjou (SAC Anjou) (Anjou)
Toujours ensemble (Montréal)

OUTAOUAIS (2)

Jardin éducatif du Pontiac (Campbell's Bay)
Vallée Jeunesse Outaouais (Gatineau)

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN (3)

Maison de l'Espoir Saguenay Lac-St-Jean (La Baie)
Carrefour communautaire Saint-Paul (Saguenay)
Centre des enfants (Chicoutimi)